



ARRETE MUNICIPAL
INTERDICTION TEMPORAIRE DU STATIONNEMENT A
L'OCCASION DES FESTIVITES DE FIN D'ANNEE
DU LUNDI 08 DECEMBRE 2025
DEFILE

IH-11132025-52-AR665
Direction Générale des Services
Affaire suivie par Police municipale
Tél : 04-74-38-50-74
Mail : police.municipale@ville-amberieu.fr

Le Maire de la Commune d'Ambérieu-en-Bugey,
Vu la Loi n° 82-213 du 2 Mars 1982 modifiée par la loi n° 82-623 du 22 Juillet 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2213-1 à L2213-6,
Vu le Code Pénal, notamment l'article R. 610-5,
Vu le Code de la Route et notamment les articles R110-1, R110-2, R411-5, R411-8, R411-25, R417-10 et R417-11,
Vu l'arrêté interministériel en date du 6 Novembre 1992 relatif à la signalisation des routes et autoroutes,

CONSIDERANT la nécessité d'édicter une réglementation particulière et provisoire de la circulation et du stationnement sur l'itinéraire emprunté par le cortège et sur les emplacements nécessaires à la manifestation.

ARRETE

Article 1 : DEFILE

Le rassemblement du défilé aura lieu à 17 heures « Place de la rencontre », le cortège se rendra sur la place Robert Marcepoil.

En conséquence, la circulation des véhicules, sauf véhicules de secours, de police et de lutte contre l'incendie sera interrompue pendant le passage du défilé.

Article 2 :

Pour assurer la sécurité de l'évènement, des barrières anti-intrusion et des véhicules seront positionnés sur les points suivants :

- Rue Alexandre Bérard au droit de l'arrêt de bus (entre le Bar'occ et le crédit agricole),
- Intersection rue Alexandre Bérard / rue Roger Vaillant,
- Sortie du parking Dame-Louise,
- Sortie du Vétérinaire,
- Intersection rue Alexandre Bérard / rue Victor Hugo,
- Intersection rue Alexandre Bérard / rue Clos Dutillier,
- Sortie du Parking place du Champ de mars (au droit d'Ecouter voir),
- Intersection rue Aristide Briand / rue de la République.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Monsieur le Maire - Hôtel de Ville - Place Robert Marcepoil - CS 70429 -
01504 AMBERIEU-EN-BUGEY CEDEX • Tel : 04 74 46 17 00 • www.ville-amberieubugey.fr

Des déviations seront mises en place :

- Intersection rue Colbert / rue Clos Dutilhier
- Intersection rue Clos Dutilhier / rue du Docteur Corréard
- Intersection rue Aristide Briand / rue de la République
- Intersection rue Bonnet /

Article 3 : STATIONNEMENT

RUE AIME VINGTRINIER SUR LES PLACES EN ZONE BLEUE (places en face du Cordonnier)

Afin de permettre l'installation de la manifestation, le stationnement sera interdit le lundi 08 décembre à 08h00 et ce jusqu'à la fin des festivités.

Article 4 :

Les panneaux prescrivant ces interdictions temporaires seront mis en place et enlevés par les services municipaux.

Article 5 :

Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux Lois et règlements en vigueur.

Il pourra être procédé à la mise en fourrière des véhicules gênants par les autorités compétentes dans les conditions prévues par les articles R.325-12 et suivants du Code de la route.

Article 6 :

Conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Article 7 :

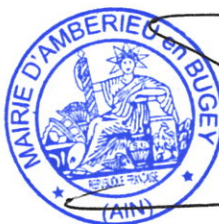
Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la Loi. Une ampliation sera adressée à :

- Madame la Commandante de la COB de Gendarmerie,
- Madame la Chef de Service de la Police Municipale,
- Monsieur le Chef de Corps des Sapeurs-Pompiers,
- Monsieur le Responsable du Service Patrimoine Vaire,
- Madame la Directrice du Service Animation et Vie de la Cité,
- Monsieur le Responsable du Service logistique.

CERTIFIE EXECUTOIRE PAR LE MAIRE
COMPTE TENU DE LA NOTIFICATION LE

17 NOV. 2025

Daniel FABRE
Maire d'Ambérieu-en-Bugey



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Monsieur le Maire - Hôtel de Ville - Place Robert Marcelpoil - CS 70429 -
01504 AMBERIEU-EN-BUGEY CEDEX • Tel : 04 74 46 17 00 • www.ville-amberieubugey.fr